



REPUBLICQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



Ministère de la Solidarité Nationale

M.S.N.

Note de synthèse des réponses de Madame le Ministre
de la Solidarité Nationale aux questions posées à
l'examen du projet de budget 2008 du département en
commission technique à l'Assemblée Nationale

29 octobre 2007

1. Question : Etat de vétusté des locaux abritant les services déconcentrés du Ministère de la Solidarité nationale et insuffisance des personnels desdits services

Eléments de réponses : La plupart des services déconcentrés du Ministère de la Solidarité nationale sont effectivement dans un état de vétusté avancé et manquent de personnels. De fait, la situation de vétusté caractérise les services déconcentrés de beaucoup d'autres ministères qui, en l'absence de nouvelles constructions, sont généralement logés dans de vieux bâtiments faisant partie du patrimoine bâti de l'Etat dont la plupart datent souvent de la période coloniale.

Les actions de réhabilitation et d'entretien de ces vieux bâtiments relèvent des missions de la Direction du Patrimoine Bâti, le Ministère de la Solidarité Nationale ne disposant pas de crédits pour ce genre d'action.

Toutefois, il est prévu la construction, la réhabilitation et l'équipement l'ensemble des services déconcentrés mais aussi le renforcement de leurs moyens d'action dans le cadre du programme décennal de développement social et de solidarité nationale (2008 - 2017) dont le financement est recherché.

Les services déconcentrés manquent également de personnels à l'image des autres ministères. La situation aurait été encore plus difficile n'eût été les affectations effectuées dans le cadre du programme de recrutement de 15000 agents au niveau de la Fonction Publique.

Le déficit du personnel constitue le nœud gordien de tous les Ministères et de toutes les structures publiques. Il se trouve qu'aujourd'hui, avec la politique de décentralisation et de régionalisation, les collectivités locales en l'occurrence les Mairies devraient appuyer au recrutement du personnel communal comme agent d'appoint.

2. Question : Ancrage institutionnel des monitrices d'économie familiale rurale et la coordination de leurs actions

Eléments de réponse : Les Monitrices, les Agents Techniques de l'Animation et les animateurs (ex Inspecteurs de l'Animation) partagent ensemble le Cadre des Fonctionnaires de l'Animation et en constituent les trois corps.

Les deux derniers corps restent encore ancrés au Ministère de la Solidarité nationale où ils s'y trouvent en grand nombre, notamment au niveau des services du développement communautaire, de même que des monitrices. Toutefois, ces dernières étant affectées à des tâches d'encadrement de proximité exercent dans leur grande majorité au niveau des Centres d'Appui au Développement Local (ex Centres d'Expansion Rurale) qui dépendent du Ministère de l'Intérieur. Ces centres servent d'interface à tous les ministères

et dans tous les secteurs d'activités sous la conduite de l'autorité administrative, en l'occurrence le Sous-préfet qui assure la coordination des actions d'appui au développement local.

3. Question : Hiérarchisation entre les services déconcentrés du Ministère de la Solidarité Nationale

Eléments de réponses : En vérité c'est l'autorité administrative qui représente le Ministère de la Solidarité Nationale à chaque échelon administratif et dans tous les domaines de compétence de chaque service. Les services déconcentrés, autant qu'ils sont, fournissent chacun en ce qui le concerne des conseils à l'autorité administrative.

Par conséquent, il ne peut pas y avoir de compétition entre les services déconcentrés mais plutôt de complémentarité.

Toutefois, il est prévu une mise à jour des textes fixant les missions assignées à ces services au regard du décret n° 2007-986 du 07 septembre 2007 relatif aux attributions du Ministre de la Solidarité. Les mécanismes de supervision seront renforcés pour appuyer les services déconcentrés.

4. Question : Y'a-t-il fusion ou non des services de l'Action Sociale et du Développement Communautaire ?

Eléments de réponses : Il y a d'un côté les services de l'Action Sociale y compris les Centres de Promotion et de Réinsertion Sociale et de l'autre, les services du Développement Communautaire, mais ils concourent tous à la conduite des missions du Ministère de la Solidarité Nationale.

Par le passé, la question de la fusion des services déconcentrés de l'Action Sociale et de ceux du Développement Communautaire avait effectivement créé de vives polémiques à l'époque en raison des erreurs commises dans l'approche de redéploiement du personnel et qui n'avait pas dans certains cas tenu compte des grades et des expériences, ni des spécialités.

A la suite de plusieurs séminaires sur le réaménagement du dispositif d'organisation au niveau déconcentré, cette question a été réglée et chaque structure est restée autonome dans ses missions.

5. Question : Durabilité de l'Action du Ministère en matière de lutte contre la pauvreté

Eléments de réponses : L'action du Ministère en matière de lutte contre la pauvreté s'inscrit et s'articule autour de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et de la Stratégie Nationale de Protection Sociale.

C'est d'ailleurs dans ce cadre précis que le Ministère a pu financer par le Budget Consolidé d'Investissement de l'Etat (BCI) plusieurs projets et

programmes notamment le programme national de réadaptation à base communautaire des personnes handicapées (RBC), le projet sectoriel de réhabilitation des villages des reclassement social et le projet d'appui aux aînés (PAPA). Ces projets ont été dotés ensemble de cinq cent millions (500.000.000) de francs CFA dans le budget 2007.

Ces projets nous ont permis pour le cas des personnes handicapées de financer pour 2006 et 2007 près de trois cent (300) GIE pour un montant global de près de 300 millions. Ce financement a permis de toucher 3000 personnes handicapées.

Il en est de même pour les projets de promotion des aînés et réhabilitation des villages de reclassement Social qui ont permis d'améliorer la prise en charge des populations cibles.

6. Question : Bilan des réalisations en matière de lutte contre la pauvreté

Eléments de réponses : En termes de réalisation en matière de lutte contre la pauvreté, les 3 programmes de lutte contre la pauvreté placés sous la tutelle de mon département ont enregistré différentes réalisations dans les domaines d'observation ci-après :

1. Renforcement des capacités = 3.192.676.600 CFA
2. Micro - finance et AGR = 5.823.043.664 CFA
3. Infrastructures et services sociaux de base dans les secteurs de la santé, de l'hydraulique et de l'Education = 14.587.285.744 CFA

Au total, 23.457.270.383 FCFA ont été investis. De plus, un système de suivi évaluation avec une cartographie de la pauvreté a été mis en place.

7. Question : Accès des Personnes handicapées aux appareils Orthopédiques

Eléments de réponses : L'accès des personnes handicapées aux appareils orthopédiques est gratuit. En effet, toute personne handicapée ayant besoin d'un appareil peut se rapprocher du Centre de Promotion et Réinsertion Sociale (CPRS) de sa localité. A ce niveau il aura toutes les informations nécessaires à la constitution du dossier de demande d'appareillage (fauteuil roulant, voiturette, béquilles, cannes etc.).

Ces appareils sont livrés pratiquement aux personnes qui en font la demande.

En guise d'exemple, en 2006 dans le cadre du Programme de Réadaptation à Base Communautaire, la Direction de l'Action Sociale (DAS) a appareillé 1050 personnes handicapées pour environ 100 millions CFA.

8. Question : Accès des sinistrés aux services sociaux de base

Eléments de réponses : Lorsqu'il y a déclaration et constat de cas de sinistres, plusieurs services de l'Etat sont interpellés. Dans le cadre de mon département, le Fonds de Solidarité Nationale (FSN), le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) et la Direction de l'Action Sociale (DAS) interviennent pour beaucoup dans la prise en charge des cas de sinistres. Par ailleurs, il faut souligner que plusieurs ONG appuient le gouvernement concernant l'accès des sinistrés aux services sociaux de base par la mise en œuvre de programmes d'investissement.

9. Question : Prises en charge médicale

Eléments de réponses : Les demandes de prises en charge médicale croissent aujourd'hui à une vitesse exponentielle alors que les mesures nouvelles ne se comptent que par gouttes. Pour ce faire, on a mis en place une commission technique de sélection de dossiers avec des critères se basant sur le devis médical, l'indigence du cas et les disponibilités financières.

Présentement, les crédits destinés à ce volet sont déjà épuisés alors que le Ministère continue d'enregistrer des sollicitations d'urgence médicale concernant les hôpitaux de Fann, Principal, Le Dantec et Grand Yoff.

10. Question : Insuffisance des ressources allouées à la Direction de l'Action Sociale (DAS)

Eléments de réponses : C'est vrai, la DAS joue un rôle très important dans la satisfaction de la demande sociale, c'est pourquoi il est d'une nécessité impérieuse d'accroître ses moyens d'intervention.

En effet l'ensemble du budget de transfert, environ quatre cent millions (400 000 000) sont destinés aux subventions aux institutions parmi lesquelles les hôpitaux qui reçoivent 75 millions qui nous permettent de prendre en charge les demandes de prise en charge médicale. En conclusion, il s'avère très important de revoir à la hausse cette subvention aux hôpitaux.

11. Question : Appui apporté aux handicapés

Eléments de réponses : Les programmes et projets de lutte contre la pauvreté ont toujours apporté leur appui à ce groupe vulnérable.

Le programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PAREP) a financé dans l'axe nord (Louga, St Louis, Matam) plus de 190 projets pour un financement revolving de 50.000.000 FCFA.

En 2006, dans le cadre du Programme de Réadaptation à Base Communautaire (RBC), 150 millions ont été injectés dans 10 départements pilotes où 1500 personnes handicapées ont été appareillées, 450 formées aux techniques de gestion et des GIE financés (environ 400).

En 2007, il est prévu d'investir 120 millions de francs dans 12 autres départements où environ 1000 personnes handicapées seront appareillées. Il

convient d'ajouter également le financement du projet sectoriel de la réhabilitation des Villages de Reclassement Social (VRS) qui permettra leur intégration dans leurs communautés de base.

12. Question : Absence de synergie dans les actions de solidarité

Eléments de réponses : Cette question a toute son importance puisque qu'elle fait l'objet d'une préoccupation de la part du Gouvernement qui a déjà préconisé des mesures pour y faire face.

En effet il est désormais prévu dans le cadre mise en œuvre du DSRP2, des structures responsables de la coordination et du suivi évaluation de chaque axe d'intervention. Mon Département par le biais de la Cellule de Suivi Opérationnel des Projets de Lutte contre la Pauvreté est chargé de coordonner toutes les actions prévues dans le cadre de la mise en œuvre de l'Axe 3 sur la protection sociale des groupes vulnérables. En conséquence tous les acteurs concernés seront fortement impliqués dans une totale synergie.

13. Question : Débat autour de la Solidarité Nationale

Eléments de réponses: Le Ministre de la Solidarité Nationale envisage dans les jours à venir deux actions phares à savoir :

- l'organisation d'un atelier de réflexion portant sur les stratégies de solidarités nationales auquel tous les acteurs du développement social seront conviés.
- l'organisation d'une journée de mobilisation de ressources pour faire face à la forte demande sociale

A cet effet, un important programme de communication est en phase de finalisation pour une meilleure organisation de ces événements.

14. Question: La gestion des sinistres, notamment les inondations à Nioro

Eléments de réponses : Toutes les interventions du Ministère de la Solidarité sont basées sur l'exploitation des rapports fournis par les autorités administratives. La plupart des cas qui ont été soumis par ces autorités ont fait l'objet de traitement et d'appui sous des formes diverses (dons en riz, matériel, produits d'hygiène, etc.)

15. Question : Orientation de l'action du département dans des mécanismes concertés de solidarité durable et élargissement desdits mécanismes notamment la mise en place d'un plan Sésame pour les autres couches de la population (les jeunes)

Eléments de réponses : Les prises en charge médicale sont réalisées grâce au partenariat entre le Ministère et certains hôpitaux de la place : Fann, Le Dantec, Principal et Grand Yoff.

Le plan sésame est issu des directives du Conseil Interministériel sur le vieillissement tenu en novembre 2001. Le Ministère de la santé et de la Prévention médicale était chargé de traduire en acte concret l'une des directives relatives au plan sésame, ce qu'il n'a pu faire qu'en septembre 2006 avec le démarrage effectif dudit plan. Nous devons attendre l'évaluation dudit plan avant d'envisager son élargissement. Cependant la Direction de l'Action Sociale prend en charge quelques malades démunis en dépit de l'insuffisance de ses moyens.

16. Question : Ndogu sur le Fil

Eléments de réponses : L'action Ndogu sur le fil était destinée à l'ensemble des sénégalais qui vivent à Dakar, toutes origines confondues. Il convient de préciser qu'il ne s'agissait pas d'une action pour les nécessiteux, mais pour tout musulman se trouvant dans l'impossibilité de rompre le jeun convenablement à cause des nombreux chantiers ouverts un peu partout dans la capitale et des embouteillages qu'ils occasionnent.

17. Question : développement durable et assistance

Eléments de réponses : C'est juste qu'il convient de trouver des solutions durables en s'attaquant aux causes de la pauvreté. C'est la raison pour laquelle, l'Administration du Fonds de Solidarité Nationale a déjà élaboré un document qui recense les besoins en équipements et infrastructures de base au regard des difficultés d'accès des populations aux services sociaux de base dans les domaines de la santé, de l'hydraulique, l'éducation, etc. Cette vision qui s'inscrit dans la durabilité s'accommodera nécessairement avec l'assistance qui permet de répondre à des situations ponctuelles ou urgentes.

18. Question : Financement des vivres de soudures par les bailleurs de fonds

Eléments de réponses: Depuis 2000, le Gouvernement a financé à partir de son budget l'acquisition des vivres destinés à l'assistance au monde rural pendant les périodes de soudure.

19. Question : Les investissements du Commissariat à la Sécurité Alimentaire dans les programmes agricoles

Eléments de réponses : La production est du ressort du Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture. Toutefois, le CSA joue un rôle important dans le suivi des marchés, voire la commercialisation.

20. Question : Constitutions des stocks en riz

Eléments de réponses : En rapport avec le Ministère de l'Agriculture, le CSA a participé à plusieurs reprises à la commercialisation du surplus du riz de la vallée.

21. Question : Planning Magal pour la distribution du riz

Eléments de réponses : Les plannings Magal sont toujours confectionnés à la base instamment au niveau de la gouvernance. Ils prennent en compte toutes les familles religieuses ainsi que les populations nécessiteuses de Touba.